

Association des Salariés de l'Arsenal Victimes de l'Amiante ASAVA

Bulletin n°10 (avril 2010)

QUELQUES INFOS DE NOTRE ASSOCIATION

L'activité n'a pas faibli durant ce dernier trimestre.

Après notre assemblée générale qui a décidé de notre adhésion à l'ANDEVA, le cours de la vie associative a repris ses droits avec :

- **La continuité des actions du groupe de paroles** d'aide psychologique

- **Notre projet de stèle d'hommage** à toutes les victimes de l'amiante et cela en coopération avec l'ARDEVA. Pour ce monument nous avons déjà obtenu la subvention du conseil régional grâce à l'intervention de M. Canapa conseiller régional et nous sommes en contact avec Mme Levy adjointe à la mairie de Toulon pour obtenir le reste du financement, affaire à suivre. Nous pouvons aussi citer parmi nos principales activités de travail :

- **Les dossiers « revalorisation du calcul de l'ACAATA »** nous en sommes à 134 déposés devant le TA de Toulon. Nous devrions (en principe!!), connaître les premiers rendus des tribunaux à la fin de l'année 2010.

- **L'élaboration des dossiers « préjudices économiques »**, nous en sommes à ce jour à 243 déposés auprès du tribunal administratif de Toulon.

L'attendu de la cour de cassation concernant cette affaire devrait être connu le 11 mai 2010 (voir bulletin N°32 de l'ANDEVA que les adhérents 2010 à jour de leur cotisation ont reçu au domicile. Ce bulletin comporte également 2 pages consacrées à l'ASAVA)

Il va de soit qu'en fonction de la décision prise nous réagirons avec nos avocats et toutes les associations concernées, afin de nous adapter à la « nouvelle donne ». Nous prendrons, à ce moment là, toutes les dispositions de nature à vous tenir informés

Par ailleurs, nous avons contribué à la mobilisation du 23 mars 2010 des préretraités et retraités pour la défense d'un système de retraite par répartition solidaire, juste et pérenne.

Cette bataille doit se poursuivre et s'intensifier pour que nous soyons entendus par le gouvernement

En ce sens le 1er Mai doit être l'occasion d'exprimer nos revendications. L'ASAVA vous appelle à y participer massivement.

- **mercredi 24 mars**, nous étions présents avec d'autres (ARDEVA, AMIANS et Mutuelle de la Méditerranée) à la conférence de presse donnée par Danielle De March députée honoraire européen pour rendre compte des avancées du procès pénal de Turin où pour la première fois en Europe des grands patrons d'une entreprise « Eternit » sont poursuivis pénalement. (Ils encourent des peines de prison).

- **Le samedi 27 mars**, nous étions conviés (avec la Mutuelle de la Méditerranée et l'Amians) par le cercle des travailleurs de la Seyne, à une exposition/débat sur « la souffrance au travail et du non travail ». Cette initiative nous a permis de témoigner des souffrances physiques et morales endurées par les victimes et leurs ayants-droit.

Ce type de rencontres nous permet d'échanger et de tisser des liens afin d'être plus forts face aux conséquences des expositions à l'amiante.

Enfin, conformément à notre adhésion à l'ANDEVA nous avons participé à **Paris le 4 février 2010 et le 1^{er} avril 2010 au groupe de travail national de l'ACAATA**, contribuant ainsi à l'élaboration des revendications qui seront portées auprès des instances compétentes.

RAPPEL AUX RETARDATAIRES

Quelques uns d'entre vous n'ont pas encore réglé leur cotisation 2010 (38€). D'autres sont redevables de 18€ (en complément des 20€ qu'ils avaient versé avant notre assemblée de janvier)

Merci de passer à l'association ou d'adresser votre chèque libellé à l'ordre de l'ASAVA

